

graphies et les clichés de sondages aux ultra-sons, ce qui permettra au médecin de l'hôpital général éloigné d'obtenir l'avis de spécialistes de London, en Ontario, et à l'infirmière de l'avant-poste, de relever le niveau des soins de santé.

Le but de cette expérience est de permettre aux planificateurs des services de santé de déterminer la meilleure façon d'utiliser ces liaisons de télécommunication de qualité supérieure, en vue d'améliorer les soins dans de vastes régions où l'hôpital, et souvent le médecin le plus rapproché, se trouvent à une distance moyenne de 400 milles. Le mauvais temps empêche parfois le transport à l'hôpital de malades requérant des soins d'urgence; ces retards sont cause de la mort. On croit que les satellites comme *Hermès* peuvent réduire le nombre de décès en substituant les télécommunications au transport.

Même avant que tout l'équipement eût été installé, l'utilité du satellite *Hermès* comme auxiliaire des soins a été constatée à deux reprises, soit le 19 et le 20 octobre. La première fois, une téléconférence par satellite entre trois postes a permis de prévenir l'évacuation hâtive et inutile d'un bébé gravement malade. Le lendemain, *Hermès* fournissait le seul moyen de communication permettant de prendre rapidement la décision d'évacuer une femme enceinte du poste de Kasechewan.

Cette expérience de "télésanté" ne sera pas la seule. D'autres seront entreprises par le gouvernement de l'Ontario, l'Université Mémorial de Terre-Neuve et la *Rural Health Society* de Victoria (C.-B.). Au total, 18 expériences sur 26 ont été faites ou sont actuellement en cours au moyen du satellite *Hermès*; les huit autres commenceront au début de 1977.

Le programme *Hermès* est une entreprise conjointe du Canada et des É.-U. Le ministère des Communications était chargé de la conception et de la construction de l'engin spatial de 60 millions \$, et les É.-U., par l'intermédiaire de la NASA, fournissaient un tube d'émission de grande puissance en plus d'assurer les services d'essai lors du lancement et avant le lancement. Aux É.-U., 13 expérimentateurs travaillant à des projets semblables, utilisent le satellite à temps partagé avec le Canada, soit un jour sur deux.

Le 3 août dernier, la NASA a officiellement déclaré que le programme *Hermès* était une réussite, déclaration suivie par celle du Canada, le 15 octobre.

Les zones de pêche Canada – États-Unis

Après la publication, le 2 novembre, du texte du décret que le gouvernement se propose d'édicter concernant les zones de pêche à l'intérieur desquelles le Canada exercera sa juridiction (voir *Hebdo Canada* du 17 nov., p. 3), le SEAE, M. Don Jamieson, a explicité à la Chambre des communes, le 19 novembre, les raisons de cette publication, et a attiré particulièrement l'attention sur les incidences qu'aura l'extension des limites de nos zones de pêche sur les frontières maritimes des pays voisins.

Le décret en conseil se réfère notamment aux consultations en cours avec les É.-U., la France et le Danemark; M. Jamieson a déclaré que la décision d'établir les limites de pêche canadiennes de la façon définie dans le décret, a été prise sans causer "aucun préjudice aux négociations concernant les limites de la juridiction maritime de ces dites régions". A propos des États-Unis, M. Jamieson a déclaré:

"Les États-Unis ont répondu à la publication du Décret du conseil en publiant sous forme d'un avis dans le *Federal Register* du 4 novembre 1976, une liste des coordonnées définissant les limites latérales de la zone de pêche qu'ils projettent, ainsi que de leur plateau continental dans les régions adjacentes au Canada. Ces coordonnées diffèrent, dans un certain nombre de cas, des coordonnées canadiennes, et nous ne les reconnaissons pas. Nous en informons le Gouvernement des États-Unis par les voies diplomatiques. Toutefois, il me fait plaisir de noter qu'à l'instar du Décret canadien, l'avis du *Federal Register* précise que les coordonnées énumérées sont établies sans préjudice à toute négociation avec le Canada ou aux positions qui ont pu être prises ou qui sont susceptibles d'être prises concernant les limites de la juridiction maritime dans les zones frontalières adjacentes au Canada."

Tourne-feuille mécanique pour handicapés



La Division de génie mécanique du CNRC a mis au point un tourne-feuille mécanique qui facilite beaucoup la lecture aux personnes handicapées physiquement. Le tourne-feuille mécanique est bidirectionnel et l'effleurement d'un contacteur à capacité suffit à tourner une page dans l'espace de trois secondes. L'opération est réalisée par un cylindre en caoutchouc appliquant une pression sur le coin supérieur dégagé de la page et le dirigeant vers le coin inférieur gauche en le libérant juste à temps pour lui permettre de glisser dans la fente d'un disque guide rotatif. Ce disque-guide maintient le livre ouvert en place, quelle que soit son épaisseur, les deux pages en vue étant maintenues en place par un mécanisme simple rappelant une balance à bras de levier égaux. En raison des simplifications rendues possibles par la page de format standard, il a été étudié pour manipuler les textes de format "livre de poche". Ce tourne-feuille mécanique est muni d'un simple moteur réversible, et si l'on décidait de le commercialiser il pourrait être initialement vendu moins de 200 dollars. Le projet a été entrepris à la suite de demandes d'un bibliothécaire de London (Ontario), qui cherchait à trouver des moyens permettant à une personne handicapée, de lire plus facilement.